

**Bruxelles, le 29 novembre 2024
(OR. en)**

16277/24

**CLIMA 424
ENV 1160
ENER 583
TRANS 517
AGRI 843
ECOFIN 1444
COMPET 1167
IND 539
MI 986**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	6291/24 + ADD 1-6
Objet:	Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Garantir notre avenir: objectif climatique de l'Europe pour 2040 et voie vers la neutralité climatique à l'horizon 2050 pour une société durable, juste et prospère - Échange de vues

1. Afin d'orienter l'échange de vues sur le sujet visé en objet lors de la session du Conseil "Environnement" du 17 décembre 2024, la présidence a préparé la note et les questions à l'intention des ministres ci-jointes.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre acte de la note et des questions de la présidence et à les transmettre au Conseil aux fins de l'échange de vues.

**Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil,
au Comité économique et social européen et au Comité des régions
Garantir notre avenir: objectif climatique de l'Europe pour 2040 et voie vers la neutralité
climatique à l'horizon 2050 pour une société durable, juste et prospère**

- Échange de vues -

Introduction

Le 6 février 2024, la Commission a publié sa communication intitulée "Garantir notre avenir: objectif climatique de l'Europe pour 2040 et voie vers la neutralité climatique à l'horizon 2050 pour une société durable, juste et prospère"¹, dans laquelle elle recommande un objectif de 90 % de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2040 par rapport à 1990. L'objectif pour 2040, une fois adopté, constituera la base de la nouvelle contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'UE au titre de l'accord de Paris, qui sera transmise au secrétariat de la CCNUCC bien avant la COP 30. La Commission devrait présenter, début 2025, une proposition législative visant à inclure un objectif climatique pour 2040 dans la loi européenne sur le climat et elle devrait proposer des mesures sectorielles pertinentes en temps utile. Les données les plus récentes montrent que les coûts du changement climatique et de l'inaction sont aussi évidents que les bienfaits de l'action, y compris les avantages en matière de sécurité énergétique et les avantages larges et considérables de la réduction de notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

L'examen de la communication de la Commission et de l'analyse d'impact qui l'accompagne a débuté au sein du groupe "Environnement" le 12 février 2024. Le 25 mars 2024, le Conseil "Environnement" a entamé un premier débat sur la communication. Au cours de la discussion, la définition d'un objectif climatique pour 2040 a reçu un large soutien et les délégations ont dans l'ensemble marqué leur accord sur les conditions favorisantes recensées dans la communication comme étant nécessaires à la réalisation d'un tel objectif.

¹ Document 6291/24 + ADD 1-6

Lors du débat mené au sein du Conseil "Environnement" le 17 juin, les ministres ont souligné que la mise en œuvre du cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la préservation de la compétitivité de l'UE et la réalisation d'une transition juste constituaient des conditions favorisantes essentielles. Ils ont également insisté sur la nécessité d'assurer la prévisibilité et une trajectoire stable de mise en œuvre vers la neutralité climatique, ainsi qu'un cadre réglementaire et d'investissement favorable. Il est ressorti du débat que la définition d'un objectif climatique pour 2040 pour l'UE nécessite une approche globale, transsectorielle et équilibrée, qui renforce la cohérence entre les politiques en matière de climat, d'énergie et d'industrie et d'autres politiques pertinentes afin de tenir compte de leurs interactions et de leurs interdépendances. Les ministres ont souligné que, pour assurer la compétitivité industrielle de l'UE, il convient notamment d'assurer des conditions de concurrence équitables tant au niveau mondial qu'au sein de l'UE ainsi que la décarbonation du secteur de l'électricité au moyen d'investissements accrus dans des technologies propres innovantes.

Des considérations similaires figurent dans le plan commun de décarbonation et de compétitivité proposé par Mario Draghi dans son rapport intitulé "L'avenir de la compétitivité européenne" (septembre 2024) visant à contribuer à relever les défis que présente la décarbonation et à saisir les possibilités qu'elle offre. Les lettres de mission adressées par la présidente de la Commission aux commissaires désignés mentionnent également une approche intégrée de la décarbonation et de la compétitivité. Le rapport Draghi et le rapport d'Enrico Letta intitulé "Much more than a market" ("Bien plus qu'un marché", avril 2024) soulignent tous les deux qu'il est urgent que l'UE accélère l'innovation et la transformation écologique afin d'atteindre ses objectifs pour 2030 et l'objectif global de neutralité climatique et de réaliser la transformation énergétique ainsi que l'intégration du marché unique.

Dans le prolongement des précédents débats du Conseil sur la communication de la Commission, au cours de la présidence hongroise, les discussions au niveau technique ont essentiellement porté sur les trois conditions favorisantes mises en évidence par les ministres lors de la session du Conseil "Environnement" de juin. Les principaux points soulevés au cours des discussions sont résumés ci-après.

Mise en œuvre du cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030

Les délégations conviennent que la mise en œuvre du paquet "Ajustement à l'objectif 55" est une condition préalable à la réalisation d'un objectif climatique ambitieux pour 2040. Les transports, l'agriculture, les bâtiments et l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) semblent être les secteurs qui posent actuellement les plus grands défis de mise en œuvre dans la plupart des États membres, y compris lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des plus vulnérables et de garantir les ressources financières nécessaires. La décarbonation des secteurs de l'électricité et de l'industrie nécessitera également des investissements importants, y compris de la part du secteur privé. Certaines délégations ont estimé qu'un cadre réglementaire était nécessaire pour mobiliser les investissements privés.

Un certain nombre de délégations ont estimé que les délais de transposition et de mise en œuvre de la législation dans le cadre du paquet "Ajustement à l'objectif 55" étaient très serrés et ont souligné la charge administrative résultant des nouvelles exigences. Plusieurs délégations ont également mentionné les défis que pose le déploiement des technologies d'absorption et de stockage du carbone, y compris pour ce qui est de garantir le financement nécessaire. En ce qui concerne les enseignements tirés, si les délégations ont, d'une manière générale, plaidé en faveur de la poursuite d'une approche globale dans la conception du cadre pour l'après-2030 et sont convenues que tous les secteurs devaient contribuer aux efforts de décarbonation, plusieurs ont appelé à une plus grande souplesse dans la conception des objectifs sectoriels en tenant compte des spécificités des États membres.

Garantir la compétitivité de l'industrie européenne

Les délégations ont estimé que la prévisibilité, la stabilité réglementaire et un cadre d'action cohérent constituaient des facteurs clés pour promouvoir la compétitivité européenne. Certaines délégations ont souligné que la décarbonation est un moteur de compétitivité à même de favoriser la croissance, la résilience et des emplois à l'épreuve du temps. Plusieurs délégations ont souligné le grand potentiel de renforcement de la compétitivité que recèle le secteur de l'énergie: certaines insistent sur le rôle central des énergies renouvelables ainsi que du stockage, tandis que d'autres insistent sur le principe de neutralité technologique, reconnaissant le rôle que joue l'énergie nucléaire dans la transition. Les délégations ont souligné la nécessité de garantir l'accès à une énergie propre et abordable, notamment par l'amélioration des infrastructures, la modernisation du réseau et le développement des interconnexions, ainsi que la nécessité de lever les obstacles à l'innovation, de réduire les formalités administratives et de simplifier les procédures telles que l'octroi de permis. En outre, plusieurs délégations ont souligné le potentiel des technologies d'absorption du carbone et la nécessité d'accélérer leur déploiement tout en accordant une attention particulière à la manière dont les absorptions sont intégrées dans le cadre d'action en matière de climat. Plusieurs délégations ont souligné que l'économie circulaire possède un grand potentiel inexploité.

Les délégations ont souligné le rôle crucial des investissements dans la recherche et l'innovation et du financement des technologies propres provenant de sources tant publiques que privées. Plusieurs délégations ont souligné le rôle des instruments de financement de l'UE, en particulier le Fonds pour l'innovation, dans le soutien à l'innovation. En outre, certaines délégations ont attiré l'attention sur l'importance de règles efficaces en matière d'aides d'État ou de marchés publics. En vue de garantir une concurrence loyale et des conditions de concurrence équitables au niveau international, plusieurs délégations ont souligné l'importance du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) et ont suggéré qu'il convient d'envisager de l'améliorer tout en garantissant sa compatibilité avec les règles internationales applicables. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité d'une action mondiale pour le climat et, dans ce contexte, ont demandé le renforcement de la diplomatie climatique de l'UE, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation et le soutien en matière de tarification du carbone.

Assurer une transition juste

Les délégations sont convenues qu'il est essentiel d'associer les citoyens, les entreprises, les travailleurs et toutes les parties prenantes, ainsi que de coopérer avec l'industrie afin de veiller à ce qu'ils participent à la transition écologique. Elles ont souligné le rôle important de la coopération entre les universités et les centres de recherche, de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ainsi que de la reconversion et du perfectionnement professionnels pour préparer la main-d'œuvre en vue de la transition écologique. En outre, elles ont mis en avant l'importance de la sensibilisation et d'une communication transparente avec les citoyens, ainsi que de la fourniture d'informations scientifiques au public.

Il a également été suggéré d'évaluer les effets des mesures de décarbonation sur les composantes vulnérables de la société. La nécessité de soutenir les groupes vulnérables les plus touchés dans le cadre de la transition écologique a été reconnu, et plusieurs délégations ont estimé que le financement au titre du Fonds social pour le climat est susceptible d'améliorer l'équité sociale et devrait être maintenu. Il a été rappelé que le soutien peut être apporté par l'intermédiaire de la politique de cohésion et d'autres fonds de l'UE, tels que le Fonds pour une transition juste et le Fonds social européen, mais que la disponibilité des informations sur ces possibilités pourrait être améliorée. En outre, les mesures visant à fournir un soutien technique et le partage de bonnes pratiques ont été jugés utiles.

Outils de décarbonation

Les délégations ont également examiné le rôle des outils de décarbonation et le rôle de la tarification du carbone dans le cadre de la décarbonation de l'industrie pour l'après-2030. La plupart des délégations ont estimé que le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE devrait rester la pierre angulaire de la politique climatique jusqu'en 2050, nombre d'entre elles rappelant la nécessité de le combiner avec un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) efficace. Plusieurs délégations ont souligné qu'en ce qui concerne le SEQE 2 (bâtiment, transport routier et autres secteurs), il convient d'accorder une attention particulière à l'utilisation efficace du Fonds social pour le climat au moyen des plans sociaux pour le climat, afin de protéger les ménages vulnérables des prix excessifs. Certaines délégations ont plaidé en faveur de l'extension du SEQE à d'autres secteurs supplémentaires, tels que l'agriculture, l'incinération des déchets ou le secteur des navires maritimes de plus petite taille, tandis que d'autres délégations n'étaient pas favorables à son extension.

Il a toutefois été souligné qu'il n'existe pas de solution unique pour décarboner l'économie européenne et, pour compléter les mécanismes de tarification du carbone, les délégations ont suggéré, par exemple, le développement des énergies renouvelables, de l'hydrogène vert et d'autres technologies à faibles émissions de carbone, ainsi que des mesures supplémentaires pour accroître l'efficacité énergétique. Plusieurs délégations ont également rappelé qu'une nécessité croissante d'absorptions technologiques de carbone se fera sentir à l'avenir, et que des incitations devraient être mises en place pour soutenir leur déploiement.

Questions à l'intention des ministres:

Compte tenu de ces éléments, les ministres sont invités à procéder à un échange de vues sur la base des questions suivantes:

1. *Pour relever les défis auxquels sont confrontées les administrations et les entreprises en ce qui concerne les exigences liées à une mise en œuvre réussie du paquet "Ajustement à l'objectif 55", par quels moyens et dans quels secteurs spécifiques au titre du paquet "Ajustement à l'objectif 55" la charge administrative pourrait-elle être réduite? Ou quelles exigences pourraient être simplifiées ou allégées?*
2. *Quel type de cadre réglementaire et d'investissement serait nécessaire pour la période après 2030 en vue d'assurer la prévisibilité et la cohérence des politiques nécessaires à la promotion de la compétitivité des industries européennes, tout en maintenant la trajectoire pour parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050? Quelles mesures de facilitation seraient nécessaires pour garantir une transition juste?*
